Nevers le 23 juin 2008

Les Conseillers Pédagogiques de La Nièvre

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale
Inspection Académique de la Nièvre
Place saint Exupéry
58000 Nevers

S/C Monsieur Gien
Inspecteur de l'Education Nationale
Adjoint de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspection Académique de la Nièvre
Place saint Exupéry
58000 Nevers

Objet : frais de déplacement

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'ensemble des Conseillers pédagogiques de la Nièvre souhaite porter à votre connaissance le problème qu'ils rencontrent actuellement dans l'exercice de leur métier. Effectivement, le prix du carburant augmente très régulièrement et de manière significative. Le taux de remboursement n'ayant pas été révisé depuis longtemps, la dernière revalorisation date d'avril 2006, elle a été d'un centime d'euro. Les enveloppes attribuées aux Conseillers Pédagogiques ne suffisent plus à couvrir les frais qu'ils engagent pour accomplir leurs missions.

Est-il prévu que le taux de remboursement des frais de déplacement soit revu ainsi que l'enveloppe attribuée à chaque Conseiller pour leur permettre d'assurer toutes leurs missions de service public dans les meilleures conditions possibles ?

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

les Conseillers Pédagogiques de la Nièvre

Copie : syndicats des enseignants.